LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 04 DU 08 OCTOBRE 2026

(article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

2026-147 CONSEIL COMMUNAUTAIRE – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2026 – APPROBATION

Le Conseil :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 juin 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-148 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil :

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Président ou son représentant et listées.

CERTIFIÉ CONFORME.

2026-149 CRÉATION D'UN POLE ODONTOLOGIQUE AU POLE DE SANTÉ DE FLERS – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD

Le Conseil :

APPROUVE le protocole d'accord relatif au projet de pôle odontologique au sein du PSLA de Flers.

APPROUVE le principe d'une avance remboursable à taux zéro pouvant atteindre 200.000 €, avec un différé de 24 mois puis un remboursement sur 7 ans.

PRÉCISE que les modalités définitives de l'avance, notamment son montant, son échéancier, les garanties et les conditions d'exigibilité anticipée, seront fixées dans la convention d'objectifs et de moyens.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole, la convention d'objectifs et de moyens et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-150 CONTRAT LOCAL DE SANTE – SIGNATURE D'UN AVENANT DE PROLONGATION AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORMANDIE

Le Conseil :

APPROUVE l'avenant n° 1 au Contrat Local de Santé 2023-2026 conclu entre Flers Agglo et l'Agence Régionale de Santé Normandie portant prolongation du contrat de douze mois soit jusqu'au 22 novembre 2027.

PREND ACTE que cette prolongation a pour objet de permettre à Flers Agglo de réaliser un audit de la démarche du CLS, d'évaluer le contrat en cours et de préparer le CLS à venir.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-151 FONDS D'INITIATIVE POUR LA SANTÉ – 2EME APPEL Á PROJETS 2026

Le Conseil :

ARRETE la liste et le montant de la subvention communautaire pour 2026 exposés.

PROCEDE au versement de la subvention à UNISAT selon les modalités définies.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement des subventions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-152 PROJET D'EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE DE BRIOUZE – ACQUISITION DE TERRAINS ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION MOE

Le Conseil :

DECIDE l'acquisition amiable des parcelles cadastrées AE 52 et 436 dans les conditions décrites.

PRECISE que les frais d'actes sont à la charge de Flers Agglo.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte en l'étude de Maître Fischer, étude notariale à Briouze, avec le concours éventuel du notaire du vendeur ainsi que tous documents nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

PREND ACTE de la consultation lancée pour le choix de la maîtrise d'œuvre des travaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-153 FLERS AGGLO / MEDEF – CONVENTION DE PARTENARIAT – JOURNEES DU PATRIMOINE ECONOMIQUE – 2026

Le Conseil :

DECIDE la signature de la convention de partenariat avec le MEDEF de l'Orne pour l'organisation des Journées du Patrimoine Economique 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-154 LA FERTÉ-MACÉ – FERTÉ COUTURE – CESSION DE L'IMMEUBLE SIS AVENUE DU PRÉSIDENT COTY – PRISE D'ACTE DE LA LEVÉE D'OPTION ET DE LA RÉALISATION DE LA VENTE

Le Conseil :

PREND ACTE de la levée d'option intervenue au titre de la promesse unilatérale de vente du 29 juin 2021 et de la réalisation de la vente de l'immeuble situé avenue du Président Coty à La Ferté-Macé, d'une surface de plancher de 3 256,50 m² sur deux niveaux, édifié sur les parcelles cadastrées AC 387 pour 58 a 96 ca, AC 568 pour 57 a 57 ca, AC 529 pour 9 a 47 ca et AC 531 pour 0 a 16 ca, soit une contenance totale de 1 ha 26 a 16 ca, au prix ferme de 643.598,40 € toutes taxes comprises, soit 536.332,00 € hors taxes.

PREND ACTE de ce que les loyers, charges et provisions dus au titre du bail du 29 juin 2021 demeurent exigibles jusqu'au 1er septembre 2026, la taxe foncière 2026, la régularisation des provisions sur charges et la restitution du dépôt de garantie de 14.349,75 €.

PREND ACTE de l'extinction du bail commercial du 29 juin 2021 par l'effet de la vente au profit du preneur ou l'acquéreur venant aux droits et obligations du bailleur.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, avec le cas échéant le concours du notaire de l'acquéreur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-155 PRET D'HONNEUR – ORNE SOLIDAIRE PAR L'ENTREPRENARIAT – CONTRIBUTION 2026

Le Conseil :

ARRETE le montant de la contribution à OSE à 5.238.80 €.

PROCEDE au versement de cette contribution.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-156 DISPOSITIF D'AIDES FINANCIÈRES À LA CRÉATION / REPRISE ET MODERNISATION DES COMMERCES DE PROXIMITÉ DE FLERS AGGLO – ABONDEMENT DE LA DOTATION OCM-ACTe AU TITRE DU VOLET «COLLECTIVITÉS» – APPROBATION

Le Conseil :

ABONDE à hauteur de **50.000 €** la dotation de Flers Agglo au dispositif OCM-ACTe géré par le PETR du Pays du Bocage, au titre du volet destiné aux collectivités, dans le cadre du dispositif approuvé par les délibérations n° 2023-826 et n° 2023-945.

FIXE à **100.000 €** le montant maximal de cet abondement, comprenant une seconde tranche de 50 000 € mobilisable une seule fois, dans le seul cas où une opération présentée serait reconnue comme présentant un caractère stratégique pour le territoire *et* où l'enveloppe alors disponible serait insuffisante pour la financer.

DÉLEGUE à Monsieur le Président, en cas de nécessité de mobilisation de la seconde tranche, le soin de constater la réunion des conditions mentionnées au point 2, d'en motiver le caractère stratégique et ce, dans la limite du plafond de 100.000 € et en stricte conformité avec les règlements en vigueur ;

DIT que les crédits correspondants sont ouverts au budget 2026.

DIT que le dispositif et les règlements approuvés par les délibérations n° 2023-826 et n° 2023-945, tels que modifiés par les délibérations n° 2026-85 et n° 2026-86 du 18 juin 2026, demeurent inchangés, et que la présente délibération n'emporte pas de nouveau conventionnement avec le PETR du Pays du Bocage ou la Région Normandie.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-157 CONCESSION D'AMENAGEMENT MULTI-SITE SIGNEE AVEC LA SHEMA – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES 2025 – APPROBATION

Le Conseil :

APPROUVE le compte-rendu d'activité de la SHEMA au 31/12/2025.

APPROUVE le bilan et le plan de trésorerie prévisionnels révisés au 31 décembre 2025 dont il ressort un excédent prévisionnel de 364.379 €.

APPROUVE la valeur des biens de reprise à la Valeur Nette Comptable, pour un montant de 1.527.218 € :

- 268.697 € pour l'opération de réhabilitation de friche (ex-Thermo)
- 1.258.521 € pour l'opération de construction d'Ateliers

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-158 SITE INDUSTRIEL FORVIA DE MESSEI – PRINCIPE D'ACQUISITION ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Le Conseil :

APPROUVE le principe de l'acquisition par Flers Agglo du site industriel FORVIA situé à Messei.

APPROUVE le lancement de la procédure d'acquisition et notamment la saisine de France Domaines en vue de l'obtention de l'avis de valeur requis préalablement à toute délibération sur l'acquisition définitive.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires – échanges notariaux, articulation avec les services de l'Etat – en vue de la signature d'une promesse de vente puis, en décembre 2026, d'une délibération distincte portant acquisition définitive du site.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-159 OPAH-RU FLERS 2027-2029 – RENOVATION DE L'HABITAT – SUIVI-ANIMATION – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – CONVENTION AVEC L'ANAH

Le Conseil :

PRÉCISE que l'OPAH-RU sur Flers prendra effet du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2029.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel décrit du suivi-animation de l'OPAH-RU sur Flers 2027-2029.

APPROUVE la convention d'OPAH-RU sur Flers à intervenir avec l'Anah,.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention définitive d'OPAH-RU sur Flers ainsi que tout document afférent.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'exécution du marché et au suivi-animation de l'OPAH-RU sur Flers seront inscrit aux budgets des exercices concernés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-160 OPAH-RU FLERS 2027-2029 – REGLEMENT D'AIDES

Le Conseil :

APPROUVE le règlement d'intervention des aides applicable dans le cadre de l'OPAH-RU de Flers pour la période 2027-2029.

S'ENGAGE à inscrire chaque année les crédits nécessaires jusqu'en 2029 dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-161 DELIVRANCE DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS – DELEGATION A FLERS AGGLO – ACCORD

Le Conseil :

CONFIRME en application des articles L 422-3 et R 422-4 du Code de l'Urbanisme, les délégations par les communes citées ci-dessus de la compétence délivrance de l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol à Flers Agglo.

En ce qui concerne la délégation de la commune de la Fertè-Macé et selon les termes de la délibération la prise d'effets est portée au 1er janvier 2027 selon la délibération du conseil municipal D/26/080 du 23/06/2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-162 NPRU – CONSTRUCTION BOULANGERIE ET LOGEMENT ASSOCIE – CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU COFINANCEMENT – FONCIERE DE NORMANDIE – SIGNATURE ACTE

Le Conseil :

APPROUVE la convention de partenariat avec la Foncière de Normandie relative au cofinancement pour l'acquisition d'une boulangerie de proximité.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la Foncière de Normandie.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique pour l'indivision à intervenir à la livraison du bâtiment.

DIT que Flers Agglo renonce à sa quote-part durant 5 années d'exploitation du commerce pour maintenir ce commerce de proximité.

PREND ACTE que La participation financière de la Foncière de Normandie sera versée à la livraison du bien et sera d'un montant maximum de 207.000 € HT.

DECIDE que Flers Agglo va contracter une assurance dommage ouvrage afin de garantir le futur bâtiment des risques liés à l'ouvrage.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. Gaëlle PIOLINE ne prend pas part au vote.

2026-163 COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À LA MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DU PASCIO AU CENTRE DE LOISIRS DE L'ASSOCIATION ALBATROS

Le Conseil :

APPROUVE les principes de participation financière de Flers Agglo basés sur la répartition des surfaces suivantes.

APPROUVE les termes de la convention relative à la prise en charge financière des frais de fonctionnement des locaux du bâtiment PASCIO dédiés aux activités de l'ACM de l'association L'Albatros.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice en cours, ainsi qu'aux budgets des exercices suivants pour toute la durée de validité de la convention.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-164 FOURNITURE DE REPAS A LA CRECHE CHARLIE CHAPLIN A LA FERTÉ-MACÉ – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) CUISINE DU BOCAGE

Le Conseil :

APPROUVE les principes de sollicitation du GIP Cuisine du Bocage pour assurer la continuité de service à la crèche de la Ferté-Macé.

APPROUVE les termes de la convention relative à la production de repas et à la livraison.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice en cours, ainsi qu'aux budgets des exercices suivants pour toute la durée de validité de la convention.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-165 ADHÉSION AU CLUB RÉEMPLOI BÂTIMENT NORMANDIE – COTISATION 2026 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Le Conseil :

APPROUVE l'adhésion de Flers Agglo à l'association Club Réemploi Bâtiment Normandie à compter de l'année 2026, ainsi que ses statuts et son règlement intérieur.

APPROUVE le versement de la cotisation annuelle correspondante, soit 300 € (trois cents euros) au titre de l'année 2026, et d'inscrire la somme au budget 2026, étant précisé que les cotisations des exercices ultérieurs seront acquittées selon le barème en vigueur, dans la limite des crédits inscrits au budget.

DESIGNE Madame Marie LENGLINE en qualité de représentant titulaire de Flers Agglo au sein des instances de l'association, et Monsieur Gilles PETIT en qualité de représentant suppléant.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-166 MAISONS D'ACTIVITÉS ÉMILE-HALBOUT ET SAINT-MICHEL — APPROBATION DU MODELE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DU REGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil :

APPROUVE le modèle-cadre de convention de mise à disposition des locaux des maisons d'activités Émile-Halbout et Saint-Michel, applicable aux partenaires associatifs et institutionnels, pour une entrée en vigueur fixée au 1er novembre 2026.

APPROUVE le principe de mise à disposition à titre gratuit des locaux et des fluides, conditionné à la mise en œuvre d'actions favorisant les habitants des quartiers prioritaires ainsi que la mixité avec les habitants de l'ensemble du territoire de Flers Agglo.

APPROUVE le règlement intérieur applicable aux maisons d'activités Émile-Halbout et Saint-Michel, comprenant notamment le barème de sanctions à cinq niveaux, pour une application à compter du 1er novembre 2026.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer les conventions individuelles de mise à disposition conformes au modèle approuvé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-167 SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE l'ORNE 2025-2031 – AVIS DE FLERS AGGLO

Le Conseil :

ÉMET un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2025-2031, sous réserve de la prise en compte des observations formulées dans la présente délibération.

CONFIRME la volonté de Flers Agglo de respecter les obligations légales qui lui incombent en matière d'accueil des gens du voyage et de poursuivre l'aménagement, l'entretien et la gestion de ses deux aires permanentes d'accueil situées à Flers et à La Ferté-Macé.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Orne et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision, à signer tout document, acte ou convention et à accomplir toute démarche nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de la présente délibération, dans le respect des compétences et des crédits budgétaires de Flers Agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-168 INSERTION, FORMATION, EMPLOI – FONDS D'INITIATIVE POUR L'EMPLOI – 3EME APPEL A PROJETS 2026

Le Conseil :

ARRETE la liste et le montant des subventions communautaires pour 2026 exposés dans le tableau.

PROCEDE au versement des subventions aux associations selon les modalités définies dans le tableau.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement des subventions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-169 FESTIVAL « RACONT'ARTS » 2026 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – ASSOCIATION CHOREGE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SPECTACLES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition exposée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-170 RESEAU DES MEDIATHEQUES DE FLERS AGGLO – CONVENTION D'OBJECTIFS DE LECTURE PUBLIQUE – DEPARTEMENT DE L'ORNE

Le Conseil :

VALIDE le diagnostic**.**

ADOPTE la convention d'objectifs.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-171 SAISON CULTURELLE DE FLERS AGGLO A LA FERTE MACE – PUBLIC SCOLAIRE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – CONVENTION DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat exposée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-172 SAISON CULTURELLE TOUS PUBLICS DE FLERS AGGLO A LA FERTE MACE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2027 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat exposée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-173 2ANGLES – ACHAT DE MATERIEL DE PREVENTION ET D'ADAPTATION RQTH – SUBVENTION

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de la subvention décrite.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-174 JEU-CONCOURS VIBRA'MÔMES 2026 – REGLEMENT – ADOPTION

Le Conseil :

ADOPTE le règlement présenté.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-175 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE FLERS AGGLO – REGLEMENT DES ETUDES – ACTUALISATION

Le Conseil :

VALIDE l'actualisation du règlement des études proposé pour le conservatoire de musique de Flers Agglo.

CHARGE le personnel affecté au conservatoire de musique de Flers Agglo de l'afficher, de le diffuser et de le faire appliquer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-176 CONCOURS D'ORTHOGRAPHE 2026 – REGLEMENT – ADOPTION

Le Conseil :

ADOPTE le règlement présenté.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-177 COMMANDE GROUPEE D'ARBRES ET D'ARBUSTES POUR 2027 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE

Le Conseil :

DECIDE de s'engager dans le projet de commande groupée d'arbres et d'arbustes.

APPROUVE les termes de la convention 2027, ci-annexée, relative à l'opération « Commande d'arbres et d'arbustes » sur le territoire de Flers Agglo avec la chambre d'agriculture de Normandie.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à l'opération au BP 2027.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-178 PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – APPEL A CANDIDATURES – CHANGEMENT DE MATERIEL RESTAURATIONS SCOLAIRES

Le Conseil :

ARRETE le montant du fond dédié et l'Appel à candidatures « Zéro plastique dans ma cantine »).

PROCEDE au versement des subventions aux mairies et SIVOS selon les modalités définies.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement des subventions et signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-179 CAPTAGE DU RU DU VAL DE BREUIL – PERIMETRES DE PROTECTION – CONVENTIONS D'INDEMNISATION DUES AUX EXPLOITANTS ET AUX PROPRIETAIRES SUBISSANT UN PREJUDICE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions individuelles et toutes les pièces relatives à ce dossier, dans la limite d'une somme globale de 140.000 €.

VERSE 30 % de l'indemnité liée aux travaux à la signature de la convention et le solde suite à la réalisation de ceux-ci, au prorata des sommes déboursées par le particulier, et dans la limite de la somme prévue initialement dans la convention.

SOLLICITE des subventions au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-180 FORAGES DE L'ETRE ET DE LA ROUILLERIE – DIAGNOSTIC DES OUVRAGES – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental de l'Eau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-181 AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GEROUDIERE (COMMUNE DE FLERS) – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR DES TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DE FLERS AGGLO

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Flers pour les travaux sur les ouvrages de réseaux de Flers Agglo.

PRECISE que les crédits sont prévus au BP 2026 (budget général, et budgets annexes eau et assainissement).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-182 EAU ET ASSAINISSEMENT – FACTURATION – MODIFICATION DES CONTRATS DE PRELEVEMENT A ECHEANCE ET DE MENSUALISATION

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer les contrats de prélèvement automatique (mensuel et à échéance) avec chaque abonné qui en fera la demande.

DECIDE de mettre à charge du débiteur les frais de rejet de prélèvement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-183 RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – EAU POTABLE

Le Conseil :

PREND ACTE du RPQS 2025 qui concerne l'Eau potable qui concerne Aubusson, Berjou, Caligny, Cerisy Belle Etoile, Flers, La Bazoque, La Chapelle Biche, La Chapelle au Moine, La Lande Patry, La Selle La Forge, Landisacq, Landigou, Montilly sur Noireau, Saint Clair de Halouze, Saint Georges des Groseillers, Saint Paul, Saint Pierre du Regard, Banvou, Bellou en Houlme, La Coulonche, Dompierre, Echalou, La Ferrière aux Etangs, Le Châtellier, Les Monts d'Andaine, Messei, Saint André de Messei et la commune déléguée de La Ferté Macé.

CERTIFIÉ CONFORME.

2026-184 RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil :

PREND ACTE du RPQS Assainissement Collectif 2025 qui concerne l'ensemble des communes du territoire de Flers Agglo.

CERTIFIÉ CONFORME.

2026-185 RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil :

PREND ACTE du RPQS Assainissement Non Collectif 2025 qui concerne l'ensemble des communes du territoire de Flers Agglo.

CERTIFIÉ CONFORME.

2026-186 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE 2025

Le Conseil :

PREND ACTE du rapport d'activité 2025 de VEOLIA EAU pour la commune déléguée de la Ferté Macé et l'ex SIAEP de la région de Messei (hormis Champsecret et Saint Bômer les Forges).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-187 SAINTE HONORINE LA CHARDONNE – DEPLACEMENT DE L'ARRET DE CAR DU CENTRE BOURG – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ARRET

Le Conseil :

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sainte Honorine la Chardonne pour la mise en accessibilité de l'arrêt de car.

PRECISE que les crédits sont prévus au BP 2026 (budget annexe transport).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-188 OCTROI D'UNE AIDE AUX PARTICULIERS POUR LES TRAVAILLEURS « GRANDS ROULEURS » — MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Le Conseil :

DECIDE d'instaurer une aide financière à destination des habitants de Flers Agglo ayant bénéficié de l'indemnité carburant de l'État au titre du dispositif national applicable aux travailleurs « grands rouleurs », à raison d'une aide par bénéficiaire, d'un montant forfaitaire de **100 €**, dans la limite de l'enveloppe budgétaire de **20.000 €** et selon les modalités précisées dans le règlement.

APPROUVE le dossier de demande d'aide financière, composé du formulaire de demande, de l'attestation sur l'honneur et du règlement annexés à la présente délibération.

PRECISE que les demandes complètes seront instruites selon leur ordre d'arrivée et dans la limite des crédits disponibles.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée au budget annexe « Transports ».

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et au versement des aides.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-189 FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL – REPARTITION

Le Conseil :

DECIDE la répartition des prélèvements et des reversements de FPIC selon les critères de droit commun.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-190 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – EXONERATIONS ANNEE 2027

Le Conseil :

DECIDE d'exonérer, au titre de l'année 2027, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux commerciaux suivants :

- **SAS DECHARENTON**, 2 et 6 rue Jacques Durmeyer, 61100 Flers,
- **SCI CECILE (DECHARENTON)**, 6 et 9306 rue du Parc, 72, 74 et 93 rue Schnetz, 61100 Flers,
- **SC TCI (SARL PCB REALISATION)**, Zone artisanale, 61450 La Ferrière aux Étangs,
- **SA CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE (SAS CEMOT FORUM +)**, centre commercial du Tremblay, 61100 La Lande Patry,
- **SCI CR, MENUISERIE LOUISE SAS**, Le Bourg, 248 rue du Carré d'eau, 61220 La Coulonche,
- **SCI DU RELAIS D'ANDENNE (DISTRI CENTER La Ferté Macé)**, route de Bagnoles de l'Orne, 61600 La Ferté Macé,
- **SAS DISTRICO (LA MAISON.FR)**, ZI des Coudrettes, 182 et 298 rue René Prieur, 61100 Flers,
- **SAS DISTRICO (LA MAISON.FR),** Route de Flers, Le Haut Saint Gervais, 61220 Briouze,
- **SAS DISTRICO (LA MAISON.FR), Route de Flers, Le Haut de Saint Gervais, 61100 Briouze,**
- **SC FONCIERE CHABRIERES (SAS ELOCLE, BRICOCASH)**, ZA des Grands Champs, 61100 Flers,
- **SNC LIDL (LIDL)**, 24 Rue de la Minière, 61100 Flers,
- **SNC LIDL (LIDL)**, 5000 Les Tesnières, 61600 La Ferté-Macé,
- **SCI DU MONTFIQUET (SAS GIFI MAG)**, 77 rue de la Chaussée, 61100 Flers,
- **SCI DU MONTFIQUET (magasin DISTRI CENTER**), 81 rue de la Chaussée, 61100 Flers,
- **SC RI FRANCE DKT 2 SCI, DECATHLON**, ZA des Grands Champs, 538 rue Aristide Boucicaut, 61100 Flers,
- **SCI DU CLOS MOREAU (Constructions BOULAY)**, 85B Le Clos Moreaux, 85A, 85B et 41 rue de Domfront, 61220 Briouze,
- **SCI GRANIFOR (Marbrerie et chambre funéraire Fortis)**, ZA des 5 chemins, 5002 route de Falaise, 1 les Malis, 61220 Briouze,
- **SCI LOSABE (Charpente LORET)**, ZA des 5 chemins, 61220 Briouze,
- **SCIC BOIS BOCAGE**, Plate-forme bois déchiqueté, ZA Mancel, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SCI POINTEL RN 24 (Tôlerie Métallerie de Pointel)**, ZA Le Chesnay, 61220 Briouze,
- **SCI DPA (Gérard POULAIN Sarl)**, 16 rue de la 11e DB, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SCI DESLANDES (Menuiserie DESLANDES)**, ZA l'Oisivière, 61600 La Ferté Macé,
- **SAS FERMADIS (E. LECLERC La Ferté Macé)**, Route de Bagnoles de l'Orne, 61600 La Ferté Macé,
- **EURL DENIAUX BOULAY**, Le Calvaire, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SARL SIMON PEINTURE**, 34 rue des Peupliers, 61600 La Ferté Macé,

- **SA L'IMMOBILIAIRE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES (SAS BRIKAP - Brico Marché La Ferté Macé)**, rue de l'Oisivière, 61600 La Ferté Macé,
- **SCI MADEVA (SAS DUBOURG)**, 276 rue du Bon Marché, ZA des Grands Champs, 61100 Flers,
- **SCPI BUROBOUTIC (GEMO)**, ZA des Grands Champs, 61100 Flers,
- **SCI LES MEDICINALES (Menuiserie HUBERT)**, 20 Les Médicinales, 61100 La Lande Patry,
- **COMMUNE DE LA FERTE MACE (SAS S.C.F.)**, ZI Beauregard, 61600 La Ferté Macé,
- **SCI LA POTERIE : Flers Carrosserie** rue d'Aubusson, La Poterie, 61100 Saint Georges des Groseillers, **Paris Normandie Pneus, Garage Paris Normandie**, rue des Canadiens, ZA route de Caen, 61100 Saint Georges des Groseillers, **LEVERRIER Peinture** 131, 1203 rue d'Aubusson, 61100 Saint Georges des Groseillers, **SNTPF** 3 rue des Canadiens 61100 Saint Georges des Groseillers, **First location automobile** 5045 rue d'Aubusson, 1 rue des Canadiens, 61100 Saint Georges des Groseillers, 9005 Le Pré Neuf, 61100 Flers,
- **SAS BUFFALO GRILL**, 254 rue Gustave Eiffel, ZAC du Champs de courses, 61100 Flers,
- **SCI DEGIRMENCI (SARL MOBAGIC Hémisphère sud)**, ZA La Jossière, 61100 Flers,
- **SC GERAULT IMMOBILIER (ACB MEUBLES, GERAULT menuiserie)**, 29 avenue de la Liberté, 61100 La Lande Patry,
- **SCI MMLDD (GERAULT menuiserie)**, chemin de l'Oisellerie, 61100 La Lande Patry,
- **SCI MMG (Charpente Mickaël GARNIER)**, La Tellerie, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **MENUISERIE GOBE-DELARUE**, La Bordée, Ronfeugerai, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SARL OLLIVIER**, ZA du Moulin, 61440,
- **SC FONCIERE CHABRIERES (INTERMARCHE SAS FALOA et les boutiques du centre commercial, BISTROT DU MARCHE LAURCIA)**, 108 rue de Messei, 61100 Flers,
- **SCI GAUTIER (MEC'AGRI 61),** Les Joncherets, 61220 Briouze,
- **SCI SAD (Colin peinture)**, ZI des 5 chemins, 61220 Briouze,
- **SAS GUIBOUX MATERIAUX**, 33 avenue Louis TOUSSAINT, 61100 Flers,
- **Commune de Landisacq, M. Mme Maxime BISSON, M. Mme Didier DAUPHY (LES FOURMIS VERTES)**, 3 bis rue de Frênes, 5 route de Frênes, 5 rue de Frênes, 61100 Landisacq,
- **SCI DAVID (SAS DAVID GITEM)**, ZAC des Grands Champs, 61100 Flers,
- **SCI ARDA (ORNALLIA Bodemer auto)**, ZI route de Domfront, 61100 Flers,
- **SCI DES MONTS RICHARDS (KIABI)**, 76 rue des Monts Richards, 61100 Flers,
- **SCIERIE LEROY**, 2 route des Bois, 61600 Le Grais,
- **SCI JCF LES CLOSETS (AMBIANCE CARRELAGES)**, Les Closets, Route de Domfront, 61100 Flers,
- **SC FICOMMERCE (INTERSPORT)**, ZI rue de Domfront, 61100 Flers,
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE D'ATHIS**, Le Plafond, 61430 Sainte Honorine La Chardonne.

DIT que certaines sociétés n'ont pas à ce jour produit l'ensemble des justificatifs prévu par le règlement interne, recourent aux services du SIRTOM ou n'entrent pas dans le champ de compétences des exonérations de l'EPCI, par conséquent elles ne peuvent prétendre à l'exonération :

- **SCI FAMILLE DEGRENNE (First transports affrètements),** Le Mesleret, 5045 rue d'Aubusson, 61100 Saint Georges des Groseillers : absence de justificatifs,
- **SAS CARREFOUR PROPERTY FRANCE (CARREFOUR market),** Le Tremblay, 433 rue de la Libération, 61100 Saint Georges des Groseillers : utilisation des services du SIRTOM,
- **SAS GROUPE NAPOLY SAS (NAPOLY TRANSPORTS SAS)**, La Rousselière, 61100 Flers : utilisation des services du SIRTOM, contrat de redevance spéciale avec le SIRTOM de Flers Condé.

Il est rappelé que l'exonération est valable uniquement pour l'année suivant son acceptation. De fait la demande est à renouveler annuellement.

Les bénéficiaires de l'exonération ne peuvent recourir à l'ensemble des services offerts par le SIRTOM pendant toute l'année d'exemption excepté pour les conventions d'accès en déchetterie.

Le SIRTOM est rendu destinataire des exonérations accordées.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-191 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – EXONERATION SCIERIE LEROY – ANNEES 2025 ET 2026

Le Conseil :

DECIDE d'accorder à la scierie LEROY, pour les bâtiments situés 2 route des Bois 61600 Le Grais, l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au titre des années 2025 et 2026.

DIT que les demandes exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont à renouveler annuellement, conformément aux dispositions du règlement interne de Flers Agglo.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de procéder au remboursement à la scierie LEROY des sommes acquittées au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les années 2025 et 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-192 ORNE HABITAT – REHABILITATION DE 80 LOGEMENTS – RUE ERNEST MAUNOURY ET RUE DES JOYAUX – FLERS – GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Le Conseil :

APPROUVE la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un prêt de 2.940.000 € réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 80 logements situés à Flers Rue Ernest Maunoury et Rue de Joyaux.

Article 1 : L'assemblée délibérante de Flers Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2.940.000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 190 977 constitué de 2 lignes du prêt.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1.470.000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-193 ORNE HABITAT – REHABILITATION DE 6 LOGEMENTS – RUE GUY MOLLET – FLERS – GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Le Conseil :

APPROUVE la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un prêt de 897.000 € réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 8 logements situés à Flers, rue Guy MOLLET.

Article 1 : L'assemblée délibérante de Flers Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 897.000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 190386 constitué de 3 lignes du prêt.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 448.500 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-194 ORNE HABITAT – REHABILITATION DE 6 LOGEMENTS – RUE RUEST – LA FERTE MACE – GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Le Conseil :

APPROUVE la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un prêt de 666.000 € réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 6 logements situés à La Ferté Macé.

Article 1 : L'assemblée délibérante de Flers Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 666.000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 190897 constitué de 4 lignes du prêt.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 333 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-195 MOBILITE – REMBOURSEMENT DE FRAIS DU BP TRANSPORT AU BP GENERAL – ANNEE 2025

Le Conseil :

APPROUVE le remboursement des frais réalisés au titre des mobilités actives réalisés par le Budget Principal.

PRECISE que le montant du remboursement s'élève à 354.775,04 € au titre de 2025.

PRECISE que les crédits sont prévus au BP Transport Article 62871 et au BP Principal Article 708721.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-196 AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS FONCIERS

Le Conseil :

AUTORISE le versement d'une avance du budget principal au budget annexe Aménagements Fonciers d'un montant de 464.755 € dans le cadre de l'opération décrite.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-197 TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS – SOLDE DE L'OPERATION TRAVAUX RIVIERES TRANCHE 2 ET LA GUERINIERE

Le Conseil :

APPROUVE le solde de l'opération Travaux Rivières Tranche 2 et l'opération Remise en fond de la Guérinière.

APPROUVE la participation de Flers Agglo à hauteur de 1.574,13 € au compte 204422.

PRECISE que les crédits seront prévus par décision modificative.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-198 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE 2

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget général.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-199 BUDGET TRANSPORT – DECISION MODIFICATIVE 1

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Transports 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-200 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PERSONNEL

Le Conseil :

APPROUVE la prise en charge par le budget annexé Transports des frais de personnel du chargé de mission « Vélo mobilité active ».

PRECISE que la présente délibération s'applique à compter de 2026 et pour les exercices suivants.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce à cet effet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-201 AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – ACTUALISATION – ENTREE DE VILLE LA SELLE LA FORGE

Le Conseil :

APPROUVE la modification des crédits de paiement concernant l'autorisation de programme 2025-1 Entrée de Ville de La Selle la Forge pour un montant de 3.631.566 € TTC.

PRECISE que les crédits de paiement seront modifiés par décision modificative.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-202 OPAH-RU FLERS 2027-2029 – RENOVATION DE L'HABITAT – SUIVI-ANIMATION – ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Conseil :

ATTRIBUE le marché de suivi-animation de l'OPAH-RU de Flers 2027-2029 au CDHAT, selon les caractéristiques présentées ci-dessus, pour les montants suivants :

- Prestations à prix global et forfaitaire relative à l'animation générale de l'OPAH-RU de Flers pour un montant de 135.005 € HT
- Montant maximum sur la partie à prix unitaires uniquement : 330.000,00 € HT

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés correspondants.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'exécution du marché et au suivi-animation de l'OPAH-RU sur Flers seront inscrit aux budgets des exercices concernés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-203 DELEGATIONS DU CONSEIL AU PRESIDENT – MODIFICATION 2026-1

Le Conseil :

DELEGUE à Monsieur le Président, les attributions indiquées.

STIPULE qu'en cas d'absence du Président, les décisions prises en application de la présente délégation seront signées personnellement par le Premier Vice-Président, et en l'absence du Premier Vice-Président par le 2ème Vice-Président et les suivants dans l'ordre du tableau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-204 FLERS – RUE DE LA BISSONNIERE – PARCELLE CZ N° 86 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Le Conseil :

AUTORISE l'implantation des câbles en souterrain sur la parcelle CZ n° 86 ainsi que des coffrets réseaux.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le cas échéant l'acte authentique à intervenir, ayant pour objet de régulariser la convention de servitude, aux frais d'Enedis.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-205 LA SELLE LA FORGE – RD 18 – TRAVAUX DE MAITRISE D'OUVRAGE – CONVENTIONS D'AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'autorisation.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-206 LA SELLE LA FORGE – RESERVE FONCIERE – PARCELLE ZB 75 – COMMODAT – MONSIEUR DIVAL

Le Conseil :

DECIDE la mise en place d'un commodat dans les conditions décrites avec Monsieur DIVAL à compter du 1er novembre 2026, reconductible par tacite reconduction.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le commodat par acte sous seing privé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-207 FLERS – PROJET PLANCAION – PARCELLES CR 81, 87p et 88p – ACQUISITION

Le Conseil :

DECIDE l'acquisition amiable des parcelles cadastrées CR 81, CR 87p et CR 88p dans les conditions décrites.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte en l'étude de Maîtres Géraldine LEPRINCE-DURAND / Thibaud HENNEGRAVE avec le concours éventuel du notaire du vendeur.

PRECISE que les frais d'actes sont à la charge de Flers Agglo et que les crédits sont inscrits au BP 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-208 AMENAGEMENT DE LA RUE DES ECOLES ET DE LA RUE SAINT MANDE A SAINT PIERRE DU REGARD – FONDS DE CONCOURS DE FLERS AGGLO

Le Conseil :

ACCORDE à la commune de Saint Pierre du Regard un fonds de concours de 20 % avec un plafond de **139.711,17 € H.T.** et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention pour le versement de la participation.

PRECISE que ce fonds de concours sera versé sur présentation par la commune de Saint Pierre du Regard du bilan définitif de l'opération.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires du fonds de concours par décision modificative au Budget Général 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-209 CESSION À LA SOCIÉTÉ FORVIA DES ÉQUIPEMENTS DU LABORATOIRE MATÉRIAUX – AUTORISATION DE VENTE

Le Conseil :

APPROUVE la cession à la société FORVIA des équipements du laboratoire matériaux désignés ci-dessus, pour un montant total correspondant à 85.804,80 € TTC, répartie pour « Flers Agglo » pour la somme de 26.599,49 € et le Syndicat Mixte « NORMAND'INNOV » pour la somme de 59.205,31 €.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte de cession, la facture de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération avec la société FORVIA.

PREND ACTE que le paiement du loyer relatif à la mise à disposition de ces équipements auprès de la société FORVIA prendra fin le 31 décembre 2026.

DIT que les recettes correspondant à cette cession seront inscrites au budget de l'exercice 2026 de Flers Agglo.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-210 PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL RURAL DU BOCAGE (PETR) – MODIFICATION CONTRIBUTION 2026 – ABROGATION DE LA DÉLIBERATION N° 2026-1682

Le Conseil :

ABROGE la délibération n° 2026-1682 du 12 février 2026.

APPROUVE la contribution 2026 telle que décrite.

PROCEDE au versement de cette contribution.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-211 PERSONNELS – EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2026-06

Le Conseil :

MODIFIE le tableau des effectifs dans les conditions exposées.

PREND l'engagement d'inscrire au budget les crédits correspondants.

PREVOIT que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière.

PRECISE qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du comité social territorial.

PREVOIT Une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-212 PERSONNELS – EMPLOIS NON PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2026-07

Le Conseil :

MODIFIE le tableau des effectifs des emplois non permanents dans les conditions exposées, pour une durée et des conditions telles que prévues par les textes.

PREND l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants, en recettes et dépenses.

PRECISE que les intéressé(e)s relèveront du régime applicable aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats à intervenir dans les limites légales et réglementaires ; y compris pour les conventions ou demandes de subventions à établir pour, le cas échéant, le financement des postes.

PRECISE que, le cas échéant, ces propositions emporteront actualisation des conventions de mutualisation en cours selon des modalités à définir entre les collectivités concernées dans le cadre du schéma de mutualisation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-213 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – RECOURS AU PERSONNEL ENSEIGNANT – ACTIONS DE REUSSITE EDUCATIVE ET SCOLAIRE DANS LES MAISONS D'ACTIVITES ET L'ESPACE JULES VERNE

Le Conseil :

APPROUVE la mise en place de cette nouvelle action éducative.

APPROUVE le recours au personnel enseignant pour assurer ces vacations.

FIXE la rémunération conformément aux dispositions édictées.

PRECISE que les modifications susceptibles d'intervenir sur la rémunération des heures d'enseignement feront l'objet d'une application automatique.

PRECISE que, s'agissant de vacation, les agents ne relèvent pas du régime des agents non titulaires de droit public.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document, acte ou convention et à accomplir toute démarche nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de la présente délibération.

PREND l'engagement d'inscrire au budget les crédits correspondants, en recettes et dépenses.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-214 DISPOSITIF ADULTE-RELAIS – CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'ACCOMPAGNATEURS EDUCATIFS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec l'Etat, tout avenant qui s'avérerait nécessaire dans le cadre de ce dispositif, ainsi que tous les documents administratifs afférents à ce partenariat.

PREND l'engagement d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-215 DISPOSITIF TREMPLIN VERS L'EMPLOI – ACTUALISATION 2026-02

Le Conseil :

MODIFIE le tableau des accueils des apprentissages dans les dispositions exposées au 1er novembre 2026.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de mobiliser les divers partenaires institutionnels concernés par ce dispositif afin de rechercher des candidats.

NOTE que la présente délibération est présentée concomitamment devant les deux assemblées délibérantes de la Ville et de l'Agglo, en raison de la mutualisation forte des services et du dispositif commun du tremplin vers l'emploi**.**

AUTORISE le cas échéant, Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes conventions ou tous les documents requis pour la mise en œuvre ce programme.

SOLLICITE la participation des instances et organismes susceptibles d'appuyer financièrement la collectivité dans la mise en œuvre de ce programme.

PREND l'engagement d'inscrire au budget les crédits correspondants, en recettes et dépenses.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2026-216 **PERSONNELS - REGIME INDEMNITAIRE COMMUN FLERS AGGLO–VILLE DE FLERS – RIFSEEP – MISE A JOUR DU RIFSEEP PRENANT EN COMPTE LA REFORME DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS SUPERIEURS DE DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Le Conseil :

ADOPTE le régime indemnitaire des emplois administratifs supérieurs de direction applicable au 1er juillet 2026, ainsi que le régime indemnitaire applicable aux collaborateurs de cabinet à compter du 12 juillet 2026, selon les tableaux.

APPORTE au dispositif relatif au régime indemnitaire commun des personnels territoriaux de Flers Agglo et de la Ville de Flers les modifications ci-dessus exposées en précisant que les autres dispositions relatives au RIFSEEP restent inchangées.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de la mise en œuvre des dispositions pratiques de ces dispositions applicables au 1er juillet 2026 ou au 12 juillet 2026.

PRECISE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget.

PREND ACTE du fait que le Conseil de FLERS est saisi de cette même question, dans la mesure où le régime indemnitaire a été construit conjointement par les deux collectivités, afin de disposer d'un protocole toujours parfaitement actualisé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.